

Québec, le 30 mai 2016

Objet : Publication de l'avis *Usage optimal à long terme des inhibiteurs de la pompe à protons*.

Madame,
Monsieur,

J'ai le plaisir de vous faire parvenir le rapport produit par l'Institut national d'excellence en santé et en services sociaux (INESSS) intitulé *Usage optimal à long terme des inhibiteurs de la pompe à protons*.

L'INESSS a été sollicité par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) pour identifier les stratégies qui pourraient être envisagées afin d'améliorer l'usage à long terme de cette classe de médicaments et d'atténuer la pression financière sur le régime général d'assurance médicaments (RGAM). Au terme de ces travaux, l'INESSS a fait les constats que de nombreuses prescriptions d'IPP semblent injustifiées, qu'il faut plus que des outils cliniques et de la formation pour changer les comportements de prescription, qu'un mode d'opérationnalisation des recommandations relatif au remboursement des IPP à long terme pourrait être une stratégie pouvant améliorer leur usage.

En plus des recommandations au regard des durées de traitement selon les conditions médicales manifestées, l'INESSS émet plusieurs recommandations relatives au mode d'opérationnalisation, dont entre autres :

- de limiter le remboursement des IPP dans le RPAM par une mesure administrative sans modifier le processus d'ordonnance;
- d'instaurer des critères de remboursement associés à une durée de traitement en fonction d'indications ou de conditions particulières en conservant les IPP à la section régulière de la Liste de médicaments;
- d'instaurer ce mode d'opérationnalisation en 2 temps dont un délai d'application d'au moins 6 à 12 mois pour les utilisateurs actuels d'IPP, et ce, afin de faciliter la transition;
- d'assurer un suivi de l'implantation de cette mesure à l'aide de banques de données administrées par la RAMQ.

Je tiens à vous transmettre mes remerciements pour votre contribution à la réalisation de cette étude. Votre appui et vos commentaires ont permis de rehausser la qualité du rapport.

Veuillez noter que ce rapport est disponible en ligne à l'adresse : inesss.qc.ca.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Sylvie Bouchard, B. Pharm., D.P.H., M.Sc., MBA
Directrice du médicament